

[Texte]

So if the reduction of the grants which he has done goes through Parliament on the mere excuse that he is reducing the number of immigrants also, that is unreasonable. I think the committee ought to have a chance to consider that.

Second, there is a measure which has been experimented with, which would greatly reduce the time and therefore the costs expended on the examination of refugee claimants. It is the pilot project for giving them all hearings. Contrary to what was said by some government Members at the time my Private Member's Bill was discussed, the proposal to extend that pilot project and make it applicable to all claimants would not increase the time of waiting between when they are first examined and when there is a decision, but would reduce it. According to the chairman of the board, currently it reduces it to one-sixth.

The Minister has promised for months and months that there will be a report, an evaluation of that project. I think we cannot get a report from him and I think he should be able to answer to this committee as to when he will report or why he will not. Also, will he tell us why he insists on doing it in the more painful and expensive way; that is to say, by refusing oral hearings to the great majority of refugee claimants?

The Chairman: Mr. Heap, I must tell you I had some concern about your remarks on the motion because you, in fact, were putting substantive questions to the Minister, when the motion says you will not proceed to substantive questioning at this time.

Mr. Heap: I am explaining, Mr. Chairman, why I want more time.

• 1035

The Chairman: I agree, but I must tell you that in fairness, when the Minister responds, I have to let him respond to your remarks, because you have raised them in the debate of this motion. The Minister says he does not, but in fairness I would have to give him that right.

Mr. McGrath, and then the Minister wanted to respond to something earlier; I do not know what. Mr. McGrath has the right to go first.

Mr. McGrath: I will be very brief, Mr. Chairman. I do not intend to go over ground that has already been adequately covered by colleagues on both sides. I merely want to give the Minister an opportunity to reconsider. It is not a frivolous motion; it is an opportunity to reconsider. It is designed to give him an opportunity to reconsider.

We have tried to impress him this morning with arguments as to the importance of giving this very important subject an adequate hearing before this committee before we report to the House. If these arguments have had any impact on the

[Traduction]

première année. Elles sont nécessaires. Il en avait été convenu l'année dernière après un débat.

Donc, la réduction de ces subventions ne peut pas être acceptée par le Parlement sous prétexte que le nombre d'immigrants a été également limité. Je pense que le comité devrait avoir l'occasion d'en discuter auparavant.

Par ailleurs, il y a un processus qui a été utilisé à titre expérimental et qui était destiné à réduire le temps et le coût de l'examen des demandes de statut de réfugié. Il s'agissait d'un projet pilote qui était destiné à accorder une audience à tous les intéressés. Contrairement à ce qui était allégué par les députés de la majorité au moment du débat sur le projet de loi d'initiative privée, la proposition visant à prolonger le projet pilote et à l'étendre à tous ceux qui présentent des demandes n'aurait pas augmenté le délai entre le dépôt de la demande et la décision. Elle l'aurait réduit. Selon le président de la commission, la proposition réduit actuellement le délai à un sixième.

Le Ministre promet depuis des mois un rapport ou une évaluation de ce projet. Il n'y a toujours pas de rapport. Le Ministre devrait indiquer au comité pourquoi il en est ainsi. Il devrait également indiquer au comité pourquoi il s'obstine à procéder comme il le fait maintenant d'une façon qui est beaucoup plus pénible et beaucoup plus coûteuse pour tout le monde, c'est-à-dire en refusant une audience à la grande majorité de ceux qui présentent des demandes de statut de réfugiés.

Le président: Je dois vous dire, monsieur Heap, que vos observations au sujet de la motion me causent quelques difficultés. Vous avez posé des questions de fond au Ministre alors que la motion l'interdit à ce moment-ci.

M. Heap: Je voulais expliquer pourquoi j'avais besoin de plus de temps.

Le président: Je veux bien, mais je dois vous dire que lorsque le Ministre répondra, je devrai lui permettre de s'expliquer au sujet de ces points que vous avez abordés dans le cadre du débat sur la motion. Qu'il ait l'intention de le faire ou non, je devrai lui en accorder le droit.

C'est à M. McGrath; le ministre voulait répondre à une intervention antérieure, je ne sais trop laquelle, mais M. McGrath, d'abord.

M. McGrath: Je serai très bref, monsieur le président. Je ne veux pas revenir sur ce qui a déjà été dit par mes collègues des deux côtés de la table. J'invite simplement le Ministre à réexaminer sa position. La motion lui permet de le faire. Ce n'est pas une motion fantaisiste. Elle est très sérieuse. Elle invite le Ministre à réfléchir.

Tout ce que nous faisons ce matin, c'est d'inviter le Ministre à comprendre la nécessité d'accorder à un sujet aussi sérieux une audience adéquate devant le comité avant que celui-ci ne soit appelé à faire rapport à la Chambre. Si nos arguments